

GRUPE DE TRAVAIL : ARTISTES & TECHNICIENS  
CONCERTATION N° 3  
Le 8 février 2019 - De 9h30 à 12h30 au Zinzin, Grand Bois

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du Contrat de filière
- Brainstorming et discussion autour des axes des concertations du 31/01 et 5/02/2019

PRESENTS :

Artistes :

Vincent Corvec, Yannick Maillot, Giovany Kachour, Manoël Nicolas, Patrice Bourgy, Zia Thibault, Delphine Canard, Nicolas Beaulieu, Hajazz, Philippe M'Roimana, Fred Braud, Guillaume Montauban, Mishko M'ba, Georges-Marie Lauret, Fabrice Legros, Cécile Ducap, Batis, Vincent Aly Béril, Laurence Morillon, Meddy Gerville, Maya Pounia, Nolwenn Le Beller, Gilbert Pounia

ANIMATEUR :

Emmanuelle Sindraye, PRMA

SYNTHESE :

Cathy Dumoux, PRMA

**1/- Présentation du Contrat de filière**

Le contrat de filière des musiques actuelles est construit sur un principe démocratique et participatif. Les thématiques qui en découlent sont débattues entre tous les métiers de la filière pour des travaux communs (réunis au cours d'une plénière) qui donneront lieu à des appels à projets. La validation de la démarche donnera lieu à la signature d'une convention entre La région, La DAC Réunion et Le CNV, pour un engagement de trois ans.



## **2/- Brainstorming et discussion autour des axes des concertations du 31/01 et 5/02/2019**

### **Éloignement géographique**

- **Être artiste à La Réunion**

La différence des attentes entre artistes et musiciens est importante, et laisse beaucoup plus d'opportunités aux musiciens qui souhaitent devenir professionnels. Le nombre de musiciens professionnels par rapport au nombre d'artistes confirme ce constat, mais dans les deux cas, le problème de rémunération reste similaire :

- accueil quasi inexistant sur les scènes locales,
- pas de visibilité ni représentation dans les communes.

Cette situation entraîne le départ des musiciens hors département, pour obtenir et/ou conforter leur intermittence.

Le problème reste insoluble pour les artistes créateurs pour qui les charges d'organisation, de constitution du groupe autorisent la gestion d'un seul projet. L'intermittence apparaît donc singulièrement plus compliquée.

- **Diffusion**

La problématique du nombre croissant de groupes face à l'offre réduite des scènes est également soulignée, puisqu'elle génère un manque de cachets.

La difficulté de trouver suffisamment de dates pour l'intermittence est également accentuée par le fonctionnement des collectivités, mairies, qui travaillent avec des producteurs, au détriment des artistes qui démarchent en direct.

La question du rôle des salles de diffusion est soulevée : la rentabilité prime-t-elle sur l'artistique ? La mission des programmateurs devrait défendre l'inverse.

La non utilisation des lieux de résidence laisse apparaître un manque de volonté politique, il serait nécessaire de relancer les espaces de diffusion non exploités. Sont cités le Théâtre des Sables à Étang Salé, et Stella Matutina.

Pour répondre à la nécessité de créer un public, les artistes doivent eux aussi réfléchir à une stratégie de diffusion pertinente (comment " protéger " des dates en salles alors que l'on est programmé sur TéGé?).

### **Formation**

- **Action culturelle**

La formation du public mériterait davantage d'action culturelle, notamment en direction des scolaires qui deviendront les publics de demain. La médiation culturelle devrait également être abordée en formation à l'Université. La question du développement des publics, et de la transmission d'un savoir, de connaissances patrimoniales ayant trait à la musique, révèle l'importance de la médiation en direction des scolaires.

- **Le rôle de développeur / manager et formation**

Souvent confrontés à l'auto-management et à sa complexité, les artistes se heurtent à plusieurs difficultés :

- un manque de compétences adéquates
- des carences en formation et en connaissances, auxquelles Jeudi Formation peut répondre partiellement seulement. Un complètement avec l'IRMA est peut-être envisageable ?  
L'auto-formation peut également répondre à bon nombre de ces manques, mais entraîne une grande indisponibilité pour le projet et conduit souvent à choisir un autre travail.
- une charge mentale trop lourde et inadaptée à la vocation première des artistes est dénoncée.

Partant du fait que des formations existent et accueillent plusieurs intéressés, la question soulevée est la suivante : où sont les managers et les personnes formées ?

La structuration semble se retrouver au cœur du problème : les artistes réunionnais ne se retrouvent pas dans le modèle métropole auquel répondent les formations, ce qui pourrait expliquer l'absence de gens formés sur place. Le décalage entre production et structuration est constaté.

Dans le même temps, la rémunération du manager pose souvent problème.

Être musicien aujourd'hui exige également le suivi des contrats. La présence d'un conseiller juridique à la SACEM est souhaitée, autant qu'un soutien administratif. Est donnée l'information de la mise en place d'une permanence juridique ponctuelle au PRMA.

### **Mutualisation, une nécessité**

En complément du partage de compétences, la mutualisation apparaît comme une solution pour :

- des lieux administratifs
- des emplois : cette solution reste toutefois peu viable dans le cas d'un manager, pour qui le travail peut difficilement concerner plus d'un artiste.
- Pour l'administration, la création d'un pôle administratif mutualisé est souhaité pour apporter la ressource et les informations utiles pour le montage de dossiers - dans le cas où l'activité du groupe ne nécessite pas la présence d'un administrateur à plein temps.

Dans ce contexte, les artistes ont besoin avant tout d'avoir les connaissances nécessaires pour être en mesure de savoir quoi déléguer.

- Une agence de booking mutualisée est également souhaitable.

### **Structuration et entrepreneuriat**

A la question complexe du rôle de manager, le choix de l'entrepreneuriat peut apporter une réponse intéressante. Ce fonctionnement implique certes la prise en charge totale de la construction du projet, mais peut favoriser une délégation des tâches plus rassurante, puisqu'elle permet de garder le contrôle sur tous les aspects.

Il n'existe pas de solution unique, et les différents modes de gestion peuvent permettre de répondre aux besoins de la filière, dans toute sa diversité.

Une bonne connaissance de la structuration permet la visibilité directe de le l'émergence (la cas d'Anne O'aro est cité en illustration). Le travail avec de bons professionnels permet définitivement d'avancer...mais ils ne sont pas assez nombreux.

### **Diversité et export**

- La diversité musicale réunionnaise demande davantage de reconnaissance.
- Une meilleure connaissance de l'histoire de la musique est également souhaitable, notamment pour les jeunes publics.
- A défaut d'une ouverture via le IOMMA, la musique de niche implique obligatoirement son export.
- Retour d'expérience : à défaut de visibilité et de reconnaissance, la crédibilité des groupes réunionnais paraît assez inexistante, notamment auprès des SMAC.
- La méconnaissance de la scène réunionnaise entraîne l'amalgame, en métropole, des musiques ultra-marines (cf la scène antillaise qui rencontre la même problématique pour défendre ses différentes esthétiques).

### **Politiques culturelles**

- Le fait que toutes les aides aux résidences soient détenues par les salles pose problème. D'autant plus que le concert de restitution à l'issue de ces périodes bénéficie rarement d'attention et de promotion.
- Bénéficier d'aides à la création reste quasiment impossible puisqu'elles impliquent obligatoirement de solliciter trois salles.

### **Scène émergente**

- Une cartographie des acteurs est demandée, pour permettre de recenser les contacts (collectivités, mairies) et leur type de fonctionnement pour les programmations (via les producteurs,, associations...).
- Il est souligné que bon nombre d'artistes reconnus à ce jour ont démarré leur carrière en tant qu'amateur, d'où l'importance des scènes pour les jeunes émergents.

### **Économie / développement économique**

- La diminution du montant des cachets constatée après trente ans, reste inacceptable face à une augmentation des conditions de vie multipliée par 4. Les conditions de vie des artistes se précarisent de jour en jour.
- Une étude des retombées économiques générées par toute la filière des musiques actuelles permettra la sensibilisation argumentée en direction des institutions et collectivités.

- Le mécénat est possible à La Réunion et nécessite le démarchage (à l'image du fonctionnement Mauricien pour le budget, l'organisation...). L'approche " privé " à Maurice est exemplaire ; son efficacité est soulignée

### **Médias**

- Le réseau du spectacle vivant reste souvent la meilleure représentation et visibilité des artistes, mais leur diffusion sur les ondes et les chaînes de télévision locales permettrait de développer la connaissance de la musique régionale, dans toute sa diversité.
- Il est impératif de ne pas cloisonner les publics, et donc d'offrir la plus grande diversité sur tous les espaces de diffusion.

### **Lutherie, matériel**

- Pour permettre et perpétuer la fabrication et la transmission d'instruments, il serait utile d'établir des ponts avec l'ONF pour faciliter l'accès à de petits volumes de bois, rendu compliqué depuis sa classification patrimoine de l'Unesco (au même titre que le Maloya, pleinement concerné par ces instruments...).

### **Fédération de musiciens**

Une parole collective est souhaitée, sous une forme à déterminer : fédération, association, syndicat..., afin de :

- créer une émulation artistique
- partager les contacts, réseaux
- s'accorder sur des demandes collectives : montant minimum de cachet....
- permettre une représentation auprès des institutions.

Les initiatives privées deviennent impératives pour s'émanciper des attentes des lieux habituels. Se fédérer devient urgent pour mettre en place des solutions alternatives.

*Fin de la concertation à 12h30, le 8 février 2019, au Zinzin, Grand-Bois*